

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 20 mars 2009

Service instructeur
Service Insertion et Développement Local

N° CP-2009-4-4-6

Service consulté

**FONDS D'INTERVENTION
POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES
Projets d'actions mis en œuvre par deux collèges**

Résumé : Le Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires est un dispositif doté de 40 000 € en 2009, destiné à encourager et à soutenir des projets d'actions mis en œuvre dans et aux abords des collèges afin de prévenir les violences scolaires et les incivilités.

Dans ce cadre, les collèges d'Illzach (Atelier-Relais du collège Anne Frank) et de Kingersheim (Zola), présentent chacun un projet pour un montant total de 1 800 €.

Il est proposé d'autoriser, pour les actions présentées, le versement des financements correspondants aux collèges porteurs de projets

Les projets susceptibles d'être soutenus par le Conseil Général, dans le cadre du Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires (FIVS), doivent impérativement émaner des établissements scolaires eux-mêmes. Si la priorité est donnée aux actions proposées par les collèges classés en ZEP, une attention particulière peut être portée aux collèges non classés en ZEP mais présentant certains indicateurs de difficultés. Les actions mises en œuvre doivent être partenariales et mobilisatrices, argumentées et évaluées, inscrites dans la durée et en cohérence avec les actions menées sur le territoire environnant.

Le dispositif se caractérise par une grande souplesse de mise en œuvre puisque les projets peuvent être présentés tout au long de l'année et examinés au cas par cas, par une Cellule Technique, composée de représentants du Conseil Général et de l'Inspection Académique.

Après avis favorable des membres de la Cellule Technique, réunie le 15 janvier 2009, sur la base des documents « Demande de financement » présentés par les collèges d' Illzach (Atelier Relais du collège Anne Frank) et de Kingersheim (Zola), deux projets sont soumis à la Commission Permanente pour validation et financement.

Le coût total de ces projets, dont les synthèses figurent en annexe, s'élève à 1 870 €. Le montant total des subventions sollicitées au titre du FIVS s'élève à 1 800 €.

Collège	Intitulé du projet	Responsables du projet	Partenaires	Financement sollicité en euros
Atelier Relais du collège Anne Frank ILLZACH	Atelier Percussions	4 membres de l'équipe pédagogique de l'Atelier Relais : - la coordinatrice socio-éducative - un enseignant - 2 assistantes d'éducation	Un animateur percussionniste	600
Zola KINGERSHEIM	Vivre ensemble	- Enseignants de toutes les classes de 4 ^{ème} - Documentaliste	- BPDJ, - Intervenant du théâtre-forum « Arc en Ciel » - Planning familial	1 200

Compte tenu de l'intérêt de ces deux projets, il est proposé d'attribuer un crédit global de 1 800 €.

La dépense est à imputer sur l'opération 2009 – H711 – 9999, chapitre 65, fonction 51, nature 65737.

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir m'autoriser à verser les financements correspondants aux collèges, porteurs des projets :

- 600 € au collège Anne Frank (Atelier Relais) d'Illzach,
- 1 200 € au collège Zola de Kingersheim.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires - FIVS

Porteur	Collège Anne Frank (Atelier Relais) - ILLZACH
Intitulé	« Atelier percussions »
Objectifs de l'action	<p>Pour certains élèves en voie de rupture scolaire, l'Atelier Relais est une des solutions proposées. Basé sur le principe de l'éloignement temporaire, le dispositif relais prend en charge des élèves, pour une courte durée (<i>4 à 16 semaines</i>) et a pour objectifs le retour dans une scolarité normale – ou un cycle de formation professionnelle – et la réintégration dans un cadre de relations sociales apaisées.</p> <p>C'est ainsi que « La Courte Echelle », Atelier Relais d'Illzach, accueille des élèves provenant de plusieurs collèges, qui sont alors pris en charge, dans la limite maximum de 10 élèves simultanément, par une équipe pédagogique.</p> <p>Ces élèves sont, en général, entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et font preuve de manquements graves et répétés au règlement intérieur, d'absentéisme chronique non justifié, de démotivation dans les apprentissages.</p> <p>Au sein de l'Atelier Relais, ils laissent régulièrement éclater leur colère vis-à-vis de leurs camarades ou vis-à-vis de l'équipe pédagogique.</p> <p>Face au comportement des élèves accueillis, pour lesquels la violence s'impose souvent comme seul mode de communication, la structure prône, le plus possible, le dialogue et l'écoute. Il semble néanmoins opportun de faire appel à d'autres moyens d'expression comme, par exemple, la musique et, plus particulièrement, les percussions.</p>
Contenu de l'action	<p>La mise en place d'un atelier percussions permettra à chaque élève de s'inscrire dans une action adaptée à son niveau de structuration.</p> <p>Outre les objectifs directement liés à l'apprentissage de la musique (<i>initiation aux techniques de percussions, découverte des cultures musicales africaines et antillaises, développement du sens du rythme, éveil musical, enregistrement d'un CD,...</i>), il s'agira également de permettre à chaque élève de stimuler son imagination par le biais de l'improvisation, de s'épanouir et de s'intégrer dans un groupe, d'extérioriser son énergie et de la canaliser, de comprendre la nécessité de fournir un effort pour arriver à un résultat et de mener un projet jusqu'au bout.</p> <p>L'atelier percussions, dirigé par un animateur percussionniste, sera intégré dans l'emploi du temps des élèves, à raison d'une heure par semaine. Chaque séance sera suivie d'un temps d'échange verbal pour analyser le ressenti.</p>
Intervenants directs, acteurs du projet	La coordinatrice socio-éducative et un enseignant de l'Atelier Relais, ainsi que deux assistants d'éducation, se relaieront pour assister, à chaque séance, l'animateur percussionniste.
Durée de l'action	Le projet sera mené au cours des deuxième et troisième trimestres de l'année scolaire 2008-2009.
Public	Le projet s'adressera à un groupe de quatre à dix élèves, âgés de 12 à 14 ans, en voie de rupture scolaire et qui sont accueillis temporairement à l'Atelier Relais.
Partenaires	Un animateur percussionniste, toujours assisté d'un membre de l'équipe de l'Atelier Relais, dirigera l'atelier percussions.
Budget prévisionnel	Le coût du projet s'élève à 600 € et correspond au coût des interventions (<i>une heure par semaine</i>) de l'animateur percussionniste.

Conclusions, avis de la Cellule Technique réunie le 15 janvier 2009 :

Avis favorable pour une subvention de 600 €.

Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires - FIVS

Porteur	Collège Emile ZOLA - KINGERSHEIM
Intitulé	« Vivre ensemble »
Objectifs de l'action	<p>Le projet présenté est né de plusieurs constats de la part de l'équipe éducative du collège, qui accueille 502 élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - phénomène nouveau de violence collective, en cours de récréation, - multiplication de phénomènes d'agressivité verbale à l'égard des enseignants, - dégradation des échanges entre les groupes, entre les garçons et les filles, avec des propos crus et violents, - banalisation des consommations d'alcool et de drogues, sans prise de conscience des risques, - augmentation des exclusions de cours et du collège, et baisse inquiétante de l'âge des élèves concernés. <p>Ce projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - débanaliser les comportements de violence à l'égard des adultes, - développer le sens critique et le sens des responsabilités des élèves, - apprendre à communiquer autrement que par des propos dévalorisants, agressifs ou blessants, - ancrer les jeunes, qui sont de plus en plus souvent dans le virtuel, dans la réalité, - rompre l'isolement de certains élèves qui ne savent pas sortir de la spirale dans laquelle ils sont entrés (<i>violence, non respect des règles, consommation de produits illicites</i>), et restaurer leur image envers les autres. <p>Les résultats attendus devraient s'évaluer en terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de prise de conscience des phénomènes de violence et des incidences, sur le comportement, - d'acquisition des notions de respect dans les relations garçons/filles, - d'apprentissage de la communication « autrement » (<i>que par la violence</i>).
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Dans un premier temps, un questionnaire, simple et anonyme, sera remis aux élèves, en introduction à l'action de prévention des violences et des addictions. _ Des séances de théâtre forum permettront aux élèves de créer des saynètes au cours desquelles ils mettront en scène des situations vécues. Ces saynètes seront présentées à d'autres classes, en vue d'un débat et d'une confrontation de points de vue. _ Des interventions de la BPDJ (<i>Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile</i>) porteront sur les conduites addictives et les risques encourus _ Les interventions du Planning Familial porteront, quant à elles, sur l'amélioration des échanges entre garçons et filles. _ Tous ces travaux seront préparés puis repris en classe par les enseignants.
Intervenants directs, acteurs du projet	Les enseignants de toutes les classes de 4 ^{ème} et la documentaliste du collège participeront à la réalisation du projet.
Durée de l'action	L'action sera menée au cours de deuxième et troisième trimestre de l'année scolaire 2008-2009.
Public	Le projet s'adresse à l'ensemble des élèves des classes de 4 ^{ème} , soit 122 élèves (<i>en parallèle un autre projet, en direction des élèves de 5^{ème}, est réalisé et bénéficie d'une participation financière départementale au titre du FIVS</i>).
Partenaires	La BPDJ, l'association de Théâtre Forum « Arc en Ciel » et le Planning Familial sont retenus pour intervenir auprès des élèves.
Budget prévisionnel	Le coût des interventions de l'association « Théâtre Arc en ciel » s'élève à 1 200 €. Le coût de l'adhésion du collège au Mouvement Français pour le Planning Familial (50 €) et le coût de frais structurels liés au projet (20 €) sont laissés à charge de l'établissement scolaire.

Conclusions, avis de la Cellule Technique réunie le 15 janvier 2009 :

Avis favorable pour une subvention de 1 200 €.

Service Insertion et Développement Local

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 20 MARS 2009

**Fonds d'intervention Préven. des Violences Scolaires
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FVS04289	COLLEGE ANNE FRANK ILLZACH Financement du projet Atelier percussions	600,00
FVS04290	COLLEGE EMILE ZOLA - KINGERSHEIM Financement du projet Vivre ensemble	1 200,00
Total		1 800,00